

Comment remplir la demande d'autorisation d'un candidat indépendant ou d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant – Municipal

Section 1 : IDENTIFICATION

Vous inscrivez dans cette section vos coordonnées personnelles.

Section 2: DEMANDE D'AUTORISATION

Vous inscrivez les renseignements se rapportant à l'évènement pour lequel vous faites votre demande.

Section 3: ADRESSE DES COMMUNICATIONS

C'est à l'adresse indiquée dans cette section que vous seront envoyés les documents en provenance d'Élections Québec. Ce peut être votre propre adresse, celle de votre représentant et agent officiel ou toute autre adresse.

Section 4: NOMINATION ET CONSENTEMENT DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL

Vous inscrivez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre représentant et agent officiel qui doit être un électeur de la municipalité ou de la municipalité régionale de comté.

Par ailleurs, vous pouvez vous désigner vous-même pour agir comme votre propre représentant et agent officiel. Auquel cas, vous devez cocher la case correspondante et il n'est alors pas nécessaire d'apposer votre signature à la section 4.

FORMATION OBLIGATOIRE

La personne qui agira à titre de représentant et agent officiel signe et date cette section et fournit son adresse de courriel en vue de suivre la formation obligatoire dispensée par Élections Québec.

Section 5: SIGNATURE

Vous devez signer et dater le document à cet endroit pour que la demande d'autorisation puisse être recevable.

Section 6: ATTESTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Vous n'inscrivez rien dans cette section. Elle est réservée au président d'élection de votre municipalité ou de votre municipalité régionale de comté.

Le président d'élection ou la présidente d'élection doit :

1. Transmettre par courriel à repaq@electionsquebec.qc.ca.
2. Remettre une copie au candidat et à son représentant et agent officiel, s'il y a lieu.
3. Remettre une copie au trésorier et conserver l'original.

Demande d'autorisation d'un candidat indépendant ou
d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant – Municipal

Remarque : Ce formulaire n'est pas une déclaration de candidature. Veuillez vous adresser au président d'élection de votre municipalité pour vous procurer un formulaire de déclaration de candidature.

Avant de remplir ce formulaire, référez-vous aux articles pertinents de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, en particulier aux articles 160, 400 et 400.1

1. IDENTIFICATION

☐ M. ☐ M ^{me}	Nom du candidat ou de l'électeur		Prénom	
Adresse du domicile	N° civique	Rue	App.	Ind. rég. N° de téléphone
	Municipalité		Code postal	Ind. rég. N° de téléphone
	Courriel			

2. DEMANDE D'AUTORISATION

(CHOISIR L'OPTION APPROPRIÉE)

au poste de

- ☐ Maire
☐ Conseiller
☐ Maire d'arrondissement
☐ Préfet
- Nom de l'arrondissement

☐ AVANT LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Électeur qui s'engage à se présenter comme candidat
à la prochaine élection ☐ PARTIELLE OU ☐ GÉNÉRALE

Date de l'élection (si connue)

Je demande par la présente au directeur général des élections de m'autoriser à titre d'électeur qui s'engage à se présenter comme candidat dans la municipalité ou dans la municipalité régionale de comté de

Nom de la municipalité ou de la MRC

conformément à l'article 400.1 de la *Loi*. Ci-joint le formulaire DGE-1028.2 qui comporte la signature et l'adresse du nombre requis d'électeurs qui déclarent appuyer ma demande (a.160).

☐ APRÈS LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

J'affirme que ma déclaration de candidature à titre de candidat indépendant à la prochaine élection du

Date de l'élection

dans la municipalité ou dans la municipalité régionale de comté de

Nom de la municipalité ou de la MRC

a été acceptée par le président d'élection et demande par la présente au directeur général des élections de m'autoriser à ce titre, conformément à l'article 400 de la *Loi*.

3. ADRESSE DES COMMUNICATIONS

Les communications qui me sont destinées devront être expédiées à l'adresse suivante :

☐ identique à la section 1 ou

N° civique	Rue	Municipalité	Code postal
------------	-----	--------------	-------------

4. NOMINATION ET CONSENTEMENT DU REPRÉSENTANT ET AGENT OFFICIEL

☐ Je me désigne moi-même comme représentant et agent officiel **OU**

Les nom, adresse et numéro de téléphone de mon représentant et agent officiel (art. 380, 381, 382, 383, 400 et 400.1) qui conservera les livres et comptes relatifs aux contributions versées, aux dépenses effectuées et aux emprunts contractés sont :

☐ M. ☐ M ^{me}	Nom		Prénom	
Adresse	N° civique	Rue	App.	Ind. rég. N° de téléphone
	Municipalité		Code postal	Ind. rég. N° de téléphone
	Courriel			

Signature du représentant et agent officiel

Date

FORMATION OBLIGATOIRE (art. 387.1 LERM)

En ma qualité de représentant et agent officiel, je m'engage à suivre la formation exigée à l'article 387.1 de la LERM dans un délai de 10 jours de ma nomination, ainsi que toute autre formation complémentaire, le cas échéant. Le Directeur général des élections du Québec doit indiquer, dans le registre des entités politiques autorisées (REPAQ) qui est publié sur son site Internet, une mention à l'effet que j'ai suivi la formation. Aux fins de cette formation, je fournis ci-dessous mon adresse de courriel.

Adresse de courriel nécessaire aux fins de la formation

Signature de la personne qui agit à titre de représentant et agent officiel

Date

5. SIGNATURE

Signature du candidat ou de l'électeur

Date

6. ATTESTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (réservé au président ou à la présidente d'élection)

J'acquiesce à votre demande.

Signature du président d'élection ou de l'adjoint*

Date

* Adjoint habilité à recevoir une déclaration de candidature (art. 375)

Si vous souhaitez avoir accès aux renseignements personnels que vous nous communiquez, veuillez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels d'Élections Québec. Pour plus d'information à ce sujet, consultez notre Politique sur la gestion des renseignements personnels.



Annexe à la demande d'autorisation d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant

An English version of this form is available on request

Nom	Prénom	Municipalité
-----	--------	--------------

En vertu de l'article 400.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités je, soussigné, électrice ou électeur demeurant dans la municipalité ci-haut mentionnée, affirme appuyer cette demande d'autorisation auprès du directeur général des élections du Québec.

Nombre requis de signatures (a. 160)

La demande d'autorisation doit comporter les signatures d'appui d'au moins le nombre suivant d'électeurs de la municipalité.*

Maire	Conseiller
5, dans le cas d'une municipalité de moins de 5 000 habitants assujettie au chapitre XIII;	5, dans le cas d'une municipalité de moins de 5 000 habitants assujettie au chapitre XIII;
10, dans le cas d'une municipalité de 5 000 habitants ou plus mais de moins de 20 000 habitants;	10, dans le cas d'une municipalité de 5 000 habitants ou plus mais de moins de 20 000 habitants;
50, dans le cas d'une municipalité de 20 000 habitants ou plus mais de moins de 50 000 habitants;	25, dans les autres cas.
100, dans le cas d'une municipalité de 50 000 habitants ou plus mais de moins de 100 000 habitants;	
200, dans les autres cas.	

Chacun de ces électeurs doit indiquer son adresse, comme elle doit être inscrite sur la liste électorale.

Nom et prénom (en majuscules)	Adresse	Signature	Téléphone **
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

* Si votre demande d'autorisation concerne votre candidature à un poste de maire d'arrondissement ou à un poste de préfet d'une MRC, veuillez remplacer le mot "municipalité" par les mots "arrondissement" ou "MRC".

**Renseignement facultatif

Ce document a été rempli au cours de la période comprise entre le

A	M	J
---	---	---

et le

A	M	J
---	---	---

Signature d'appui d'un électeur de la municipalité – Demande d'autorisation d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant

ÉLECTRICE OU ÉLECTEUR QUI S'ENGAGE À SE PRÉSENTER COMME CANDIDAT INDÉPENDANT

Nom	Prénom	Municipalité / arrondissement / MRC
Date de l'élection (si connue) :	Demande d'autorisation au poste de :	
	☐ Élection partielle ☐ Maire ☐ Maire d'arrondissement : _____ ☐ Élection générale ☐ Conseiller(-ère) ☐ Préfet(-ète) (Nom de l'arrondissement)	

La demande d'autorisation d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant présentée au directeur général des élections doit être accompagnée du nom, de l'adresse complète et de la signature du nombre requis d'**électeurs de la municipalité** qui sont favorables à la demande d'autorisation.

ÉLECTRICE OU ÉLECTEUR QUI APPUIE LA DEMANDE D'AUTORISATION (EN LETTRES MOULÉES)

☐ M.	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
☐ M ^{me}				
Adresse du domicile (n° d'immeuble, voie [rue, avenue, etc.], app.)			Municipalité	Code postal

À l'exception du numéro de téléphone et de l'adresse de courriel, les renseignements figurant sur ce document ont un caractère public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels*. Ils peuvent faire l'objet de vérifications de la part du directeur général des élections (explications au verso).

DÉCLARATION DE L'ÉLECTEUR QUI APPUIE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Par la présente, je déclare être électeur* de la municipalité et appuyer cette demande d'autorisation.

* Pour être une électrice ou un électeur de la municipalité, une personne doit être majeure et avoir la citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle ni avoir été reconnue coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années. De plus, son domicile doit se trouver sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec. Si son domicile n'est pas dans la municipalité, elle doit, depuis au moins 12 mois, soit être propriétaire d'un immeuble, soit occuper un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité.

Signature	Date

SIGNATURE DE L'ÉLECTEUR QUI S'ENGAGE À SE PRÉSENTER COMME CANDIDAT INDÉPENDANT

Je déclare qu'à ma connaissance, la signature d'appui représente le nom de la personne qui l'appose et que cette personne est une électrice ou un électeur de la municipalité mentionnée dans la demande d'autorisation.

Nom	Prénom
Signature	Date

Signature d'appui d'un électeur de la municipalité – Demande d'autorisation d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant

Les signatures d'appui aux fins de la demande d'autorisation d'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant peuvent être faites à distance, ce qui n'est pas le cas pour les signatures d'appui à une déclaration de candidature, qui doivent être apposées en présence de la personne qui recueille de telles signatures, sous peine de sanctions (LERM, art. 162 et parag. 632 (4^o)).

Nombre requis de signatures (article 160)

La demande d'autorisation doit être accompagnée d'un nombre suffisant de signatures d'appui en fonction du nombre d'électrices et d'électeurs de la municipalité (ou de l'arrondissement ou de la MRC, selon le poste convoité).

Maire

5, dans le cas d'une municipalité de moins de 5 000 habitants assujettie au chapitre XIII;
10, dans le cas d'une municipalité de 5 000 habitants ou plus, mais de moins de 20 000 habitants;
50, dans le cas d'une municipalité de 20 000 habitants ou plus, mais de moins de 50 000 habitants;
100, dans le cas d'une municipalité de 50 000 habitants ou plus, mais de moins de 100 000 habitants;
200, dans les autres cas.

Conseiller ou conseillère

5, dans le cas d'une municipalité de moins de 5 000 habitants assujettie au chapitre XIII;
10, dans le cas d'une municipalité de 5 000 habitants ou plus, mais de moins de 20 000 habitants;
25, dans les autres cas.

Numéro de téléphone et adresse courriel

Conformément aux dispositions de l'article 65 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels que le directeur général des élections vous demande de lui communiquer sont confidentiels. Les personnes habilitées à le faire ne s'en serviront, sous réserve des exceptions prévues à la *Loi*, qu'aux fins du traitement de la demande d'autorisation du parti politique.

Le numéro de téléphone et l'adresse courriel ne sont pas obligatoires, mais les membres du personnel concerné les utiliseront pour communiquer avec vous en cas de besoin. Si vous omettez de fournir ces renseignements, le directeur général des élections s'adressera à vous par courrier standard, ce qui pourrait occasionner des délais supplémentaires dans le traitement de la demande d'autorisation.

Pour obtenir des précisions quant à la collecte, à l'utilisation ou à l'accessibilité de ces renseignements, veuillez consulter la section relative à l'accès à l'information du site Web d'Élections Québec ou communiquer avec nous par courriel à l'adresse acces-info@electionsquebec.qc.ca.

Pour plus d'information, communiquez avec Élections Québec au 418 644-3570 ou au 1 866 232-6494.